

SÉANCE DU 28 MAI 2024

**MODIFICATION ET MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS –
EMPLOIS PERMANENTS –**

CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Nombre de conseillers :	Votes :	Numéro :
<i>En exercice : 33 Présents : 31 Absents : 1 Procurations : 1</i>	<i>Pour : 29 Contre : 0 Abstentions : 3</i>	6-2

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 22 mai 2024

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET – Maryline DOUSSAT-VITAL - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON – Eric PUJADE - Jean-Luc LUPIERI - Michèle DUPUY - Gérard BORDIER - Françoise PANCALDI - Martine-GUILLAUME - Patrice SANGARNE - Henri UNINSKI – Véronique PORTET - Michel RAULET – Sandrine AUDIBERT – Alain DAL PONTE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE - Audrey ABADIE - Jean-Christophe CID - Gérard LEGRAND – Jean-Marc COUSSY - Jean GUICHOU - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN – Xavier MALBREIL - Michèle GOULIER - Daniel MEMAIN.

Procurations : Xavier FAURE à Alain ROCHET.

Absente excusée : Pauline QUINTANILHA.

Secrétaire de séance : Henri UNINSKI.

Madame le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs au regard des avancements de carrière et des évolutions des services, il s'avère nécessaire de créer et de supprimer des emplois permanents.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le même ordre d'idées, il revient au Conseil Municipal de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des évolutions des services, des besoins

répertoriés et de supprimer des postes actuellement vacants (avancement de grade, promotion interne, départ, retraite, décès).

Le Maire indique qu'afin de procéder à une mise à jour du tableau des effectifs de la commune, le comité social territorial (CST) a été saisi et a donné son avis le 13 mai 2024 à la suppression des postes suivants (43) :

NATURE DE L'EMPLOI A SUPPRIMER	CAT.	NOMBRE ET MOTIF DE LA SUPPRESSION
Attaché principal - temps complet 35h/hebdo	A	1 retraite
Attaché - temps complet 35h/hebdo	A	1 démission
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe - temps complet 35h/hebdo	B	1 avancement suite à promotion interne
Rédacteur - temps complet 35h/hebdo	B	1 retraite
Rédacteur - temps complet 35h/hebdo	B	1 avancement de grade
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe - temps complet 35h/hebdo	C	1 retraite
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe - temps complet 35h/hebdo	C	1 retraite
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe - temps complet 35h/hebdo	C	1 mutation interne
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe - temps complet 35h/hebdo	C	1 avancement de grade
Adjoint d'animation - temps complet 35h/hebdo	C	1 avancement de grade
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe - temps complet 20h/hebdo	B	1 retraite
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe - temps non complet - 10h/hebdo	B	1 augmentation de temps de travail supérieur à 10%
Assistant d'enseignement artistique - temps complet 20h/hebdo	B	1 avancement de grade
Bibliothécaire - temps complet 35h/hebdo	A	1 avancement de grade
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles - temps complet 35h/hebdo	C	1 retraite
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles - temps complet 35h/hebdo	C	1 avancement de grade
Chef de service de police - temps complet 35h/hebdo	B	1 avancement de grade
Chef de service de police - temps complet 35h/hebdo	B	1 disparition d'un besoin
Gardien brigadier - temps complet 35h/hebdo	C	1 avancement de grade
Educateur APS - temps complet 35h/hebdo	B	1 mutation interne
Educateur APS - temps complet 35h/hebdo	B	1 avancement de grade
Ingénieur principal - temps complet 35h/hebdo	A	1 avancement de grade
Technicien principal 1 ^{ère} classe - temps complet 35h/hebdo	B	1 démission
Technicien principal 2 ^{ème} classe - temps complet 35h/hebdo	B	1 retraite
Technicien - temps complet 35h/hebdo	B	1 disparition d'un besoin
Agent de maîtrise principal - temps complet 35h/hebdo	C	1 retraite

Agent de maitrise principal - temps complet 35h/hebdo	C 1 retraite
Agent de maitrise - temps complet 35h/hebdo	C 1 mutation
Agent de maitrise - temps complet 35h/hebdo	C 1 avancement de grade
Agent de maitrise - temps complet 35h/hebdo	C 1 avancement de grade
Agent de maitrise - temps complet 35h/hebdo	C 1 avancement de grade
Agent de maitrise - temps complet 35h/hebdo	C 1 avancement de grade
Agent de maitrise - temps complet 35h/hebdo	C 1 retraite
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe - temps complet 35h/hebdo	C 1 avancement suite à promotion interne
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe - temps complet 35h/hebdo	C 1 avancement suite à promotion interne
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe - temps complet 35h/hebdo	C 1 avancement suite à promotion interne
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe - temps complet 35h/hebdo	C 1 avancement de grade
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe - temps complet 35h/hebdo	C 1 avancement de grade
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe - temps complet 35h/hebdo	C 1 avancement de grade
Adjoint technique - temps non complet 20h/hebdo	C 1 augmentation de temps de travail supérieur à 10%
Adjoint technique - temps complet 20h/hebdo	C 1 augmentation de temps de travail supérieur à 10%
Adjoint technique - temps complet 35h/hebdo	C 1 avancement de grade
Adjoint technique - temps complet 35h/hebdo	C 1 retraite

Le Maire propose également d'adapter le tableau des effectifs par la création de plusieurs postes (7) et de modifier le tableau des effectifs :

- 4 postes d'adjoint d'administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet – catégorie C
- 1 poste d'adjoint d'administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet – catégorie C
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet - catégorie C

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et L.542-1 à L.542-5

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles L. 332-14 et L. 313-1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 13 mai 2024,

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal ;

Considérant que les besoins de services nécessitent la suppression d'emplois permanents, la création de plusieurs postes et la mise à jour du tableau des effectifs de la collectivité ;

Sur le rapport de Madame le Maire ;

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, décide

Article 1 : De supprimer les postes suivants :

NATURE DE L'EMPLOI A SUPPRIMER	CAT. NOMBRE ET MOTIF DE LA SUPPRESSION
Attaché principal - temps complet 35h/hebdo	A 1 retraite
Attaché - temps complet 35h/hebdo	A 1 démission
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe - temps complet 35h/hebdo	B 1 avancement suite à promotion interne
Rédacteur - temps complet 35h/hebdo	B 1 retraite
Rédacteur - temps complet 35h/hebdo	B 1 avancement de grade
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe - temps complet 35h/hebdo	C 1 retraite
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe - temps complet 35h/hebdo	C 1 retraite
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe - temps complet 35h/hebdo	C 1 mutation interne
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe - temps complet 35h/hebdo	C 1 avancement de grade
Adjoint d'animation - temps complet 35h/hebdo	C 1 avancement de grade
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe - temps complet 20h/hebdo	B 1 retraite
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe - temps non complet - 10h/hebdo	B 1 augmentation de temps de travail supérieur à 10%
Assistant d'enseignement artistique - temps complet 20h/hebdo	B 1 avancement de grade
Bibliothécaire - temps complet 35h/hebdo	A 1 avancement de grade
Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles - temps complet 35h/hebdo	C 1 retraite
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles - temps complet 35h/hebdo	C 1 avancement de grade
Chef de service de police - temps complet 35h/hebdo	B 1 avancement de grade
Chef de service de police - temps complet 35h/hebdo	B 1 disparition d'un besoin
Gardien brigadier - temps complet 35h/hebdo	C 1 avancement de grade
Educateur APS - temps complet 35h/hebdo	B 1 mutation interne
Educateur APS - temps complet 35h/hebdo	B 1 avancement de grade
Ingénieur principal - temps complet 35h/hebdo	A 1 avancement de grade
Technicien principal 1 ^{ère} classe - temps complet 35h/hebdo	B 1 démission
Technicien principal 2 ^{ème} classe - temps complet 35h/hebdo	B 1 retraite
Technicien - temps complet 35h/hebdo	B 1 disparition d'un besoin
Agent de maîtrise principal - temps complet 35h/hebdo	C 1 retraite
Agent de maîtrise principal - temps complet 35h/hebdo	C 1 retraite
Agent de maîtrise - temps complet 35h/hebdo	C 1 mutation
Agent de maîtrise - temps complet 35h/hebdo	C 1 avancement de grade

FILIERES / GRADES	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES CREE S	DONT A TEMPS NON COMPLET EN ETP	EFFECTIFS POURWUS EN ETP	EFFECTIFS VACANTS EN ETP
EMPLOIS FONCTIONNELS		3	0	3	0
Directeur général des services	A	1	0	1	0
Directeur général adjoint des services	A	1	0	1	0
Directeur général des services techniques	A	1	0	1	0
FILIERE ADMINISTRATIVE		75,24	2,24	58,04	17
Attaché hors classe	A	1	0	1	0
Attaché principal	A	7	0	7	0
Attaché	A	7	0	4	3
Rédacteur principal de 1ère classe	B	6	0	5	1
Rédacteur principal de 2ème classe	B	3	0	3	0
Rédacteur	B	8	0	3,8	4
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	28,07	1,07	23,07	5
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	5,6	0,6	3,6	2
Adjoint administratif	C	9,57	0,57	7,57	2
FILIERE TECHNIQUE		143,26	3,26	118,86	24
Ingénieur hors classe	A	1	0	1	0
Ingénieur principal	A	1	0	0	1
Ingénieur	A	2	0	1	1
Technicien principal 1ère classe	B	1	0	1	0
Technicien principal 2ème classe	B	2	0	0	2
Technicien	B	6	0	3	3
Agent de maîtrise principal	C	31	0	29	2
Agent de maîtrise	C	29	0	23,8	5
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	32	0	30,8	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	11,74	0,74	7,74	4
Adjoint technique	C	26,52	2,52	21,52	5
FILIERE SOCIALE		15	0	14,1	0
ASEM principal de 1ère classe	C	15	0	14,1	0
ASEM principal de 2ème classe	C	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE		13	0	10,8	2
Conseiller des activités physiques et sportives principal	A	2	0	1	1
Educateur APS principal 1ère classe	B	5	0	5	0
Educateur APS principal 2ème classe	B	1	0	0,8	0
Educateur APS	B	4	0	3	1
Opérateur principal	C	1	0	1	0
FILIERE CULTURELLE		26,65	3,65	22,08	4,37
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	1	0	1	0
Bibliothécaire principal	A	2	0	2	0
Bibliothécaire	A	0	0	0	0
Assistant de conservation du patrimoine et bibliothèque 1e classe	B	2	0	2	0
Assistant de conservation du patrimoine et bibliothèque 2ème classe	B	1	0	1	0
Assistant de conservation du patrimoine et bibliothèque	B	3	0	2	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	B	6,9	1,9	6,7	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	7,25	1,25	4,88	2,37
Assistant d'enseignement artistique	B	0	0	0	0
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C	3	0	2	1
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	0	0	0	0
Adjoint du patrimoine	C	0,5	0,5	0,5	0
FILIERE ANIMATION		50,89	0	38,9	9,99
Animateur principal de 1e classe	B	5	0	4	1
Animateur principal de 2ème classe	B	1	0	0	1
Animateur	B	8	0	7	1
Adjoint d'animation principal de 1er classe	C	13	0	10,3	2
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	8	0	7,1	0
Adjoint d'animation	C	15,89	0	10,5	4,89
FILIERE POLICE		12	0	8,8	3
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	B	1	0	1	0
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	B	1	0	1	0
Chef de service de police municipale	B	1	0	0	1
Brigadier-chef principal	C	4	0	4	0
Gardien Brigadier	C	5	0	2,8	2
TOTAL		339,04	9,15	274,58	60,26

1503 MIL 2 -

1503 MIL 1

Agent de maîtrise - temps complet 35h/hebdo	C	1 avancement de grade
Agent de maîtrise - temps complet 35h/hebdo	C	1 avancement de grade
Agent de maîtrise - temps complet 35h/hebdo	C	1 avancement de grade
Agent de maîtrise - temps complet 35h/hebdo	C	1 retraite
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe - temps complet 35h/hebdo	C	1 avancement suite à promotion interne
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe - temps complet 35h/hebdo	C	1 avancement suite à promotion interne
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe - temps complet 35h/hebdo	C	1 avancement suite à promotion interne
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe - temps complet 35h/hebdo	C	1 avancement de grade
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe - temps complet 35h/hebdo	C	1 avancement de grade
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe - temps complet 35h/hebdo	C	1 avancement de grade
Adjoint technique - temps non complet 20h/hebdo	C	1 augmentation de temps de travail supérieur à 10%
Adjoint technique - temps complet 20h/hebdo	C	1 augmentation de temps de travail supérieur à 10%
Adjoint technique - temps complet 35h/hebdo	C	1 avancement de grade
Adjoint technique - temps complet 35h/hebdo	C	1 retraite

Article 2 : De créer les postes suivants :

- 1 poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet - catégorie B
- 4 postes d'adjoint d'administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet - catégorie C
- 1 poste d'adjoint d'administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet - catégorie C
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet - catégorie C

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires à la création des postes en vue de la rémunération et aux charges des futurs agents nommés, sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Article 4 : De modifier et de mettre à jour le tableau des effectifs à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Article 5 : De certifier sous la responsabilité du Maire le caractère exécutoire de cet acte et d'informer que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr. »

Fait en l'hôtel de ville, le trente et un mai deux mille vingt-quatre.

Pour extrait conforme,

PAMBIERS, le 31 mai 2024

Le Maire,
Frédérique THIENNOT

Le secrétaire de séance,
Henri UNINSKI

<p>Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le après transmission en Préfecture le après publication le ou après notification le</p> <p style="text-align: right;">- 5 JUIN 2024 - 5 JUIN 2024</p>
--

